

In LL Christians, S. Wattier, F. Amez, *Les grands arrêts belges en matière de religions et de philosophies*, Bruxelles, Larcier, 2023

Avant-propos

L'appréhension juridique du phénomène religieux constitue un enjeu central, tant sur le plan de l'analyse de la protection des droits fondamentaux que des relations institutionnelles entre les pouvoirs publics et les cultes.

La matière « droit et religions » est particulièrement riche : elle s'inscrit dans une histoire ancienne et connaît des développements récents qui la rendent aussi très actuelle. La collection *Les grands arrêts* se devait dès lors de compiler un recueil des grandes décisions jalonnant cette matière en Belgique.

L'approche retenue est thématique. C'est ainsi qu'une première partie est consacrée à la liberté de religion en tant que liberté individuelle (I), avant que l'attention se porte sur d'autres aspects classiques de la liberté de religion que sont le principe de neutralité de l'État (II) et l'autonomie des communautés religieuses (III). Des questions plus contemporaines du droit des religions, telles que ses rapports avec la vie privée et familiale (IV), l'enseignement (V) et le monde de l'entreprise (VI) sont abordées ensuite. Une dernière partie est consacrée à plusieurs questions posées en matière de liberté de religion et de santé publique, qui ont en commun d'être toutes d'une brûlante actualité (VII).

La matière « droit et religions » connaît également une importante dimension internationale et européenne. Il aurait été vain de rechercher l'exhaustivité dans une matière aussi abondante. Le réalisme invitait donc à se limiter aux décisions prononcées par des juridictions belges. Ces décisions s'inscrivent cependant souvent dans un contexte plus large, notamment défini par le cadre juridique européen. Plusieurs auteurs n'ont pas manqué d'en faire mention – spécialement en s'en référant aux arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme et de la Cour de Justice de l'Union européenne –, même si leur commentaire demeure essentiellement consacré à une décision belge.

Nous sommes heureux d'avoir pu réunir autour de cette tâche les plumes les plus acérées en la matière, issues non seulement du Royaume, mais également d'au-delà des frontières. Que toutes soient remerciées pour leur contribution, leur travail et leur patience lors du processus d'édition du présent ouvrage. Il est à espérer que le résultat est à la hauteur de leur investissement et de leurs attentes.

Qu'il nous soit également permis d'espérer que les lecteurs trouveront autant d'intérêt et de plaisir à la lecture de ce livre que nous en avons eu à sa confection.

Louis-Léon Christians, professeur ordinaire à l'UCLouvain

Stéphanie Wattier, professeure à l'UNamur

Frédéric Amez, chargé d'enseignement à l'USL-B